

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

--:--

DECRET N° 112 / PR-SGG

ANNEE 1967  
-----

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;
- VU le Décret N°106/PR du 30 mars 1967, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N°215/PR du 16 mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le Décret N°90/PR/MIJS du 21 mars 1967, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Information, de la Jeunesse et des Sports ;
- VU la Loi N°64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
- VU les nécessités de service ;
- Sur la proposition du Ministre de l'Information, de la Jeunesse et des Sports ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

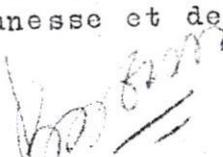
Article 1er - Mr Moussédikou Séfou DAMALLA, Reporter de 1ère classe, est nommé Directeur par intérim de l'Agence Dahoméenne de Presse.

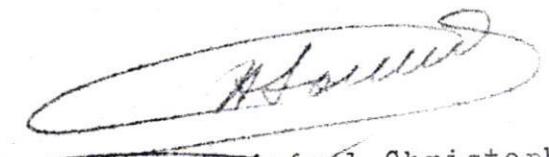
Article 2 - Le présent décret qui a effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 12 avril 1967

par le Président de la République,

Le Ministre de l'Information,  
de la Jeunesse et des Sports,

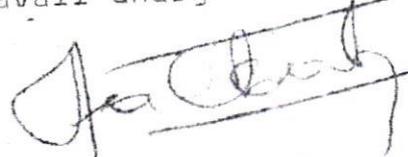
  
René DOSSA

  
Général Christophe SOGLO

p. Le Ministre des Finances et des  
Affaires Economiques, absent  
Le Ministre de la Fonction Publique  
et du Travail chargé de l'intérim

Ampliations :

PR 4 - CS 6 - MIJS 4  
Ministères 9 - SGG 4 - Trésor 4 -  
IAA 1 - Gde.Chanc. 1 - DP 2 -  
Intéressé 1 - DGI-ADP 2 - JORD 1.  
DB-CF-DC-Solde-DI 5 -

  
Pascal CHABI KAO